



IMMIGRATION Canada

Regroupement familial

**Parrainage d'un époux,
d'un conjoint de fait,
d'un partenaire
conjugal ou d'un
enfant à charge, qui
réside hors du Canada**

**Partie 3 :
Directives propres au
bureau des visas**

**Antigua-et-Barbuda, Bahamas,
Barbade, Cuba, Dominique,
République dominicaine, Grenade,
Guyane, Haïti, Jamaïque, Saint-
Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie,
Saint-Vincent-et-les-Grenadines,
Suriname et Trinité-et-Tobago**



Table des matières

Appendice A - Liste de contrôle

Appendice B - Certificats de police et attestations d'absence de casier judiciaire

Appendice C - Spécifications pour photographies

Appendice D - Instructions médicales

Ce guide est produit gratuitement par
Citoyenneté et Immigration Canada et ne
doit pas être vendu aux requérants.

This guide is also available in English

Appendice A

Liste de contrôle - Immigrant

Rassemblez tous les documents de la liste qui sont appropriés dans votre situation. Cochez-les (☑) sur la liste et joignez cette dernière à vos documents (avec un trombone). N'envoyez pas de documents originaux, à moins que vous ne présentiez votre demande à Cuba (vous reporter à la note ci-après). Envoyez une photocopie de tous les documents à l'exception des formulaires précisés plus bas (éléments 1 à 5 de la liste) et des certificats de police, qui doivent être des originaux. Si vos documents ne sont ni en français ni en anglais, envoyez une traduction légalisée (certifiée) avec une copie des documents originaux.

Note: Si vous êtes un ressortissant de Cuba, vous devez envoyer l'original de tous vos documents, à moins d'indications contraires. Ceux-ci vous seront retournés après qu'une décision aura été prise au sujet de votre demande. Si vos documents ne sont ni en français ni en anglais, envoyez une traduction légalisée (certifiée) avec une copie des documents originaux.

FORMULAIRES D'IMMIGRATION		
Assurez-vous d'avoir bien répondu à toutes les questions et d'avoir signé les formulaires. Lorsque les formulaires sont remplis, envoyez-les à votre répondant avec tous les documents à l'appui.		
1	Demande de résidence permanente. — Ce formulaire est rempli par vous, le demandeur principal. Les ressortissants de Cuba doivent présenter l'original et deux copies (les photocopies sont acceptées).	<input type="checkbox"/>
2	Annexe 1 — Vous-même et chacun des membres de votre famille âgés de 18 ans et plus devez remplir votre propre copie de l'Annexe 1 — Antécédents/Déclaration. Les ressortissants de Cuba doivent présenter l'original et deux copies (les photocopies sont acceptées).	<input type="checkbox"/>
3	Renseignements additionnels sur la famille — Vous-même et chacun des membres de votre famille de 18 ans et plus devez remplir votre propre copie du formulaire.	<input type="checkbox"/>
4	Questionnaire de l'époux, du conjoint de fait ou du partenaire conjugal — Si votre répondant est votre époux, conjoint de fait ou partenaire conjugal, remplissez le questionnaire.	<input type="checkbox"/>
5	Recours aux services d'un représentant — Si vous voulez que nous fassions affaire avec un représentant qui agira en votre nom, assurez-vous de remplir et signer le formulaire <i>Recours aux services d'un représentant</i> (IMM 5476).	<input type="checkbox"/>
6	DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL Vous devez fournir les certificats de naissance, les certificats de baptême ou autres documents officiels confirmant les liens de parenté (y compris toutes les pages des registres de ménage) pour vous et chacun des membres de votre famille (les certificats de naissance des enfants doivent indiquer le nom des parents). Si vous êtes un ressortissant de Haïti, vous devez fournir un extrait d'Archive de l'acte de naissance (déclaration faite à la naissance), certificat de baptême légalisé par l'Archevêché ou le Ministère des Cultes pour vous et les membres de votre famille. Si vous êtes marié, vous devez fournir un certificat de mariage. Si vous êtes divorcé, vous devez inclure les certificats de divorce définitifs; si vous êtes séparé, inclure un certificat de séparation. Si votre ex-époux ou ex-conjoint de fait est décédé, vous devez inclure le certificat de décès de votre époux ou conjoint de fait (même si vous êtes remarié). Si votre mariage a été annulé, inclure un copie de l'annulation. Les ressortissants de Cuba qui sont célibataires doivent joindre leur <i>solteria</i> . Une photocopie du certificat de citoyenneté, de la carte de résident permanent ou du visa d'immigrant de tout membre de la famille qui a le statut de citoyen canadien ou de résident permanent du Canada. Si vous êtes engagé dans une relation conjugale (conjoint de fait ou partenaire conjugal), fournissez la preuve de cette union.	<input type="checkbox"/>

7	RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS	<input type="checkbox"/>
<p>Si vos enfants sont adoptés, vous devez inclure tous les documents liés à l'adoption et, si l'adoption a été sanctionnée conformément au droit coutumier et non par un tribunal, les preuves de la cérémonie d'adoption, par exemple, des photos. Si vous êtes séparé ou divorcé, vous devez fournir la preuve que vous avez la garde des enfants, que vous avez respecté toutes les obligations liées aux ententes de garde, et que les enfants sont libres de déménager au Canada. Nota : Les résidents de Cuba et de Trinité-et-Tobago doivent présenter une déclaration faite sous serment devant un notaire par l'autre parent qui autorise l'enfant à votre charge à résider en permanence au Canada. Cette déclaration doit être signée et accompagnée de documents également signés qui prouvent l'identité du père ou de la mère de l'enfant à votre charge.</p> <p>Si vos enfants sont âgés de 22 ans ou plus et que vous voulez qu'ils vous accompagnent, vous devez, pour chacun de ces enfants, prouver soit</p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'il est engagé activement dans des études à temps plein (avec une lettre de l'établissement d'enseignement indiquant le nombre d'heures de classe suivies par jour et le nombre de jours suivis par semaine, certificat scolaire, diplôme, grade, relevé de notes, bulletin), soit - qu'il a des antécédents médicaux qui l'empêchent de subvenir à ses besoins et que ces enfants dépendent depuis avant l'âge de 22 ans du soutien financier de l'un ou l'autre de ses parents. 		
8	TITRES DE VOYAGE ET PASSEPORTS	<input type="checkbox"/>
<p>Photocopie des passeports ou des titres de voyage pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et les enfants à votre charge. Veuillez inclure seulement les copies des pages où figurent le numéro de passeport, les dates de délivrance et d'expiration, votre photo, vos nom et prénom, la date et le lieu de naissance. Si vous résidez dans un pays différent de celui de votre nationalité, vous devez inclure une copie de votre visa pour le pays que vous habitez actuellement. Veuillez noter que tous les immigrants potentiels doivent être en possession d'un passeport ordinaire en cours de validité. Les passeports diplomatique, officiel ou d'affaires publiques ne sont pas valables pour demander la résidence permanente au Canada.</p>		
9	PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AVEC LE RÉPONDANT	<input type="checkbox"/>
<p>Si vous êtes parrainé par votre parent, vous devez fournir une preuve de ce lien, par exemple un certificat de naissance ou de baptême ou tout autre document officiel où figure le nom de vos parents.</p> <p>Si vous êtes parrainé par votre époux, votre conjoint de fait ou votre partenaire conjugal, vous devez envoyer une preuve du lien qui vous unit à votre répondant comme des photos de mariage ou une preuve que vous êtes des conjoints de fait. Des lettres adressées à vous et à votre répondant, des factures de téléphone montrant des communications entre vous et votre répondant. Nota : Vos photos ne doivent pas être placées dans des classeurs, albums, cadres ou autres accessoires de rangement. N'envoyez pas de vidéodisques (DVD) ou de bandes vidéo ni de cartes de souhaits musicales ou autres documents semblables renfermant des pièces mécaniques ou électroniques.</p> <p>La preuve des visites que vous a rendues votre répondant, comme des billets d'avion, des cartes d'embarquement, des copies des pages du passeport de votre répondant avec les timbres d'entrée et de sortie du pays.</p> <p>Si vous êtes un partenaire conjugal, fournissez la preuve que votre relation est authentique et active et qu'elle a existé pendant au moins 12 mois avant la date de votre demande. Fournissez également des détails sur l'évolution de votre relation et produisez au moins deux déclarations solennelles de personnes au courant de votre relation et pouvant attester l'authenticité et la continuation de celle-ci.</p>		
10	CERTIFICATS DE POLICE ET ATTESTATIONS D'ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE	<input type="checkbox"/>
<p>Les certificats de police ou attestations d'absence de casier judiciaire (<i>antecedentes penales</i>) pour chaque pays où vous et tout membre de votre famille ayant 18 ans ou plus avez résidé six mois ou plus, depuis l'âge de 18 ans. Vous devez joindre les originaux. Se reporter à l'appendice B pour des renseignements supplémentaires.</p>		
11	PREUVE DE L'EXAMEN MÉDICAL	<input type="checkbox"/>
<p>Joignez les copies 2 du Rapport médical- Section A signées et remises par le médecin désigné à chacun des membres de votre famille lors de l'examen médical. Veuillez vous reporter à l'appendice D pour des précisions supplémentaires.</p>		

12 PHOTOS



Joignez une série de huit (8) photos récentes de vous-même et de chacun des membres de votre famille. Conformez-vous aux directives de votre guide (voir **Photos** dans la section sur la façon de remplir la Demande de résidence permanente au Canada) et à celles de l'appendice C, [Spécifications pour photographies](#).

Placez tous les documents dans une enveloppe et envoyez le tout à votre répondant.

Appendice B

Certificats de police ou attestations d'absence de casier judiciaire

Lorsque vous demandez un certificat de police, vous devez fournir, pour chaque personne, les documents suivants :

- une demande de certificat de police ou d'attestation d'absence de casier judiciaire dûment remplie (reportez-vous à la lettre type ci-jointe. Vous pouvez faire des photocopies de cette lettre pour chaque personne qui doit présenter une lettre ou un formulaire). Vous trouverez aussi ci-dessous des instructions plus précises selon votre pays d'origine.
- tout formulaire supplémentaire d'un pays qui figure au deuxième tableau de la section sur les **exigences sécuritaires** dans le *Guide de l'immigrant*, au besoin.
- les empreintes digitales, au besoin.

Les certificats vous seront envoyés directement. Si vous avez du mal à obtenir un certificat dans un des pays où vous avez vécu pendant six mois ou plus après avoir atteint l'âge de 18 ans, avisez-en votre répondant le plus rapidement possible. Joignez une explication écrite à votre demande et une lettre originale des autorités policières confirmant qu'elles ne délivreront pas de certificat.

Adresses et directives pour chaque pays

ANGUILLA	Présentez votre demande au quartier général de la police (Police Headquarters, The Valley, Anguilla) dont le numéro de téléphone est 809-497-2333. Les demandeurs doivent indiquer leur nom au complet (y compris les noms d'emprunt), leurs lieux de résidence, à quelles fins ils demandent un certificat de police, et tous les renseignements que contient leur passeport (numéro, date et lieu de délivrance). Des empreintes digitales et des photos ne sont pas exigées.
ANTIGUA-ET-BARBUDA	Présentez votre demande au quartier général de la police (Criminal Records Office, Police Headquarters, St. Johns, Antigua), dont le numéro de téléphone est 268-462-0360. Les demandeurs locaux doivent présenter leur demande en personne, munis de leur passeport. Les demandeurs de l'étranger devraient écrire au commissaire de police (Commissioner of Police) en joignant à leur lettre leurs empreintes digitales complètes prises par des autorités policières reconnues, une copie de leur certificat de naissance, la liste des lieux et dates de résidence en Antigua-et-Barbuda et deux photos format passeport.
BAHAMAS	Les services de dactyloscopie et de délivrance de certificats de police sont offerts aux postes de police locaux.
BARBADE	Présentez votre demande au poste de police central, (Central Police Station, Bridgetown, Barbados), dont le numéro de téléphone est 246-436-6600. Les demandeurs doivent indiquer leur nom au complet (y compris les noms d'emprunt), leur dernière adresse à la Barbade, ainsi que leur date et lieu de naissance. Les demandeurs locaux devraient présenter leur demande en personne, munis d'une carte d'identité avec photo. Les demandeurs de l'étranger doivent fournir leurs empreintes digitales, prises par des autorités policières reconnues. Des photos ne sont pas exigées. Un service de dactyloscopie est offert dans le cas de certificats de police délivrés par un pays tiers. Aucun droit n'est exigé.

CANADA	<p>Les demandeurs qui habitent en France, en Algérie, au Maroc, en Tunisie ou en Libye n'ont pas besoin d'obtenir les empreintes digitales et le certificat de police de la GRC. Toutefois, dans certains cas, ces documents sont exigés. L'ambassade communiquera avec vous personnellement pour vous donner des instructions précises sur la façon de procéder, le cas échéant.</p> <p>Les demandeurs qui habitent dans d'autres pays (qui n'ont pas été mentionnés ci-dessus) doivent se rendre dans un poste de police local pour faire prendre leurs empreintes digitales et ensuite les envoyer à la GRC à l'adresse ci-dessous. Veuillez inclure une lettre comprenant les renseignements suivants : nom et prénom (y compris le nom de jeune fille et, s'il y a lieu, le nom écrit selon la graphie originale — en arabe, en chinois ou autre), le sexe, la date et le lieu de naissance, la nationalité et toutes les adresses (accompagnées de dates précises) au cours de votre séjour au Canada. Vous devez mentionner dans votre lettre que vous demandez à immigrer au Canada. Vous pouvez utiliser le modèle ci-joint.</p> <p><i>Les demandeurs qui habitent maintenant au Canada de façon temporaire</i> doivent se rendre dans un poste de police local pour faire prendre toutes leurs empreintes digitales, puis les envoyer à la GRC à l'adresse ci-dessous accompagnée des renseignements mentionnés dans le paragraphe précédent.</p> <p>GRC/RCMP Service de l'identification/Identification Services 1200, promenade Vanier Ottawa (Ontario) K1A 0R2 Canada</p> <p>Pour plus d'information, visitez : www.rcmp-grc.gc.ca</p>
CUBA	<p>Vous pouvez obtenir le « Antecedentes Penales » à Cuba, à l'adresse suivante:</p> <p>Ministerio de Justicia Antecedentes penales Animas y Prado Centro Habana, Ciudad de la Habana Téléphone : 61-1292</p>
DOMINIQUE	<p>Présentez votre demande au quartier général de la police (Criminal Investigations Department, Police Headquarters, Roseau, Dominica), dont le numéro de téléphone est 809-448-2222. Les demandeurs locaux doivent indiquer sur leur demande tous leurs noms d'emprunt et leurs lieux de résidence et se présenter en personne, munis de leur passeport, de photos (une pour chacun certificat et une autre pour les dossiers du Criminal Investigations Department) et du droit exigé. Les demandeurs de l'étranger accompagnent leur demande de leurs empreintes digitales, de photos et du droit exigé.</p>
GRENADE	<p>Présentez votre demande au quartier général de la police (Criminal Records Office, Police Headquarters, St. Georges, Grenada), dont le numéro de téléphone est 809-440-2823). Les résidents locaux doivent remplir une demande en personne au quartier général de la police, tandis que les demandeurs de l'étranger doivent écrire au commissaire de police (Commissioner of Police). Il faut fournir deux photos format passeport et des empreintes digitales complètes. Les empreintes digitales des demandeurs locaux sont prises lors de la présentation de la demande, tandis que les demandeurs à l'étranger peuvent fournir des empreintes digitales prises par des autorités policières reconnues.</p> <p>Un service de dactyloscopie est offert dans le cas de certificats de police délivrés par un pays tiers. Aucun droit n'est exigé.</p>
GUYANA	<p>À moins de résider à New Amsterdam, présentez votre demande au Georgetown Clearance Office, dont le numéro de téléphone est 592-262-488. Les demandes présentées à New Amsterdam sont transmises à Georgetown où elles sont traitées et retournées à New Amsterdam par la suite pour livraison des documents. Trois photos et l'empreinte du pouce droit, prise lors de la présentation de la demande, sont exigées. Le dossier englobe toutes les compétences.</p>

ÎLES CAÏMANS	Les services de dactyloscopie et de délivrance de certificats de police sont offerts aux postes de police locaux.
ÎLES TURKS-ET-CAICOS	Les services de dactyloscopie et de délivrance de certificats de police sont offerts aux postes de police locaux.
ÎLES VIERGES BRITANNIQUES	Présentez votre demande au quartier général de la police (Police Headquarters, Road Town, Tortola, BVI), dont le numéro de téléphone est 809-494-3226. Les demandeurs locaux doivent présenter leur demande en personne, munis de leur passeport. Les demandeurs de l'étranger doivent fournir des copies certifiées des cinq premières pages de leur passeport. Empreintes digitales et photos ne sont pas exigées. Ce certificat fait état de toutes les infractions criminelles. La police locale offre un service de dactyloscopie dans le cas de certificats de police délivrés par un pays tiers.
JAMAÏQUE	<p>Personnes qui résident en Jamaïque Il faut, en premier lieu, demander un certificat de police au :</p> <p style="padding-left: 40px;">Ministry of National Security Mutual Life Building, North Tower 2 Oxford Road, Ground Floor Kingston 5</p> <p>Le bureau mentionné ci-dessus est ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 15 h. Les demandeurs doivent apporter avec eux leur passeport et deux (2) photos format passeport identiques. Les autorités remettent un reçu aux demandeurs, qui doivent, par la suite, se présenter à l'adresse suivante :</p> <p style="padding-left: 40px;">The Criminal Records Office Police Certificate Section 34 Duke Street Kingston</p> <p>Les demandeurs doivent apporter leur reçu avec eux. Les autorités jamaïcaines envoient, par la suite, les certificats de police directement au bureau des visas canadien à Kingston. Les demandeurs ne peuvent récupérer les certificats de police eux-mêmes.</p> <p>Certificats de police jamaïcains pour personnes qui ne résident pas en Jamaïque Vous ou une personne vous représentant peut obtenir un certificat de police en s'adressant à : Assistant Commissioner of Police, Criminal Investigations Branch, East Queen St., P.O. Box 462, Kingston. Tout demandeur ou son représentant peut obtenir les certificats requis. Il faut accompagner sa demande de deux photos format passeport identiques et des droits exigées (traite bancaire ou chèque visé par le directeur de la banque). Les autorités jamaïcaines envoient, par la suite, les certificats de police directement au bureau des visas canadien à Kingston. Les demandeurs ne peuvent récupérer les certificats de police eux-mêmes.</p>
MONTSERRAT	Présentez votre demande au quartier général de la police (Criminal Investigation Department, Police Headquarters, Plymouth, Montserrat), dont le numéro de téléphone est 809-491-2555. Les demandeurs locaux ainsi que ceux de l'étranger doivent indiquer leurs noms d'emprunt, les renseignements que contient leur passeport (numéro, date et lieu de délivrance) et quatre photos format passeport. Les empreintes digitales ne sont pas exigées. Sur demande écrite d'un organisme officiel, un service de dactyloscopie est offert dans le cas de certificats de police délivrés par un pays tiers. Aucun droit n'est exigé.
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Présentez votre demande au quartier général de la police à Santo Domingo (Leopoldo Navarro No. 1, Santo Domingo, République Dominicaine) dont le numéro de téléphone est le 809-221-2151, ou présentez votre demande au bureau régional de la police de chaque province. Les demandeurs locaux doivent présenter leur demande en personne, munis de leur carte d'identité (cedula), de deux photos format passeport et du droit exigé.

SAINT-KITTS-ET-NEVIS	Présentez votre demande au quartier général de la police (Criminal Records Office, Police Headquarters, Basseterre, St. Kitts), dont le numéro de téléphone est 809-465-2641. Les demandeurs locaux doivent présenter leur demande en personne, munis d'une pièce d'identité valide et de tout document indiquant un changement de nom. Les demandeurs de l'étranger doivent joindre à leur demande leurs empreintes digitales et une photo certifiée. Tous doivent fournir leur adresse en Saint-Kitts-et-Nevis. Sur demande écrite d'un organisme officiel, un service de dactyloscopie est offert dans le cas de certificats de police délivrés par un pays tiers.
SAINTE-LUCIE	Présentez votre demande au quartier général de la police (Police Headquarters, Castries, St. Lucia), dont le numéro de téléphone est 758-452-2855. Les demandeurs locaux doivent présenter leur demande en personne, munis d'une carte d'identité à photo valide et de deux photos format passeport. Tous les demandeurs doivent fournir leur adresse à Sainte-Lucie. Si vous présentez votre demande à l'étranger, vous devez demander d'abord un formulaire, le remplir et le retourner accompagné de deux photos format passeport et de vos empreintes digitales.
SAINT-VINCENT	Présentez votre demande au quartier général de la police (Criminal Records Office, Police Headquarters, Kingstown, St. Vincent), dont le numéro de téléphone est 809-456-1810). Les demandeurs locaux doivent présenter leur demande en personne, munis d'une carte d'identité à photo valide et de deux photos format passeport. Les demandeurs de l'étranger doivent joindre à leur demande leurs empreintes digitales et deux photos.
SURINAME	Présentez votre demande au quartier général de la police à Paramaribo (aucun droit exigé) ou au bureau du commissaire de police du district (cinq florins de Suriname). Les mêmes procédures s'appliquent aux non-Surinamais, à la condition qu'ils se soient déjà enregistrés auprès des autorités de Suriname.
TRINITÉ-ET-TOBAGO	Présentez votre demande à l'édifice de l'administration policière (Police Administration Building), à l'angle des rues Edward et Sackville, à Port of Spain; le numéro de téléphone est 809-623-4173. Les demandeurs locaux doivent présenter leur demande en personne et fournir une carte d'identité à photo. Si vous présentez votre demande à l'extérieur de Trinité-et-Tobago, vous devez demander un certificat de police par écrit, y indiquant votre nom, votre date de naissance, les dates et lieux de résidence à la Trinité-et-Tobago et expliquant pourquoi vous demandez le certificat de police; vous devez aussi fournir vos empreintes digitales complètes.



Demande de certificat de police ou d'attestation d'absence de casier judiciaire et autorisation de communiquer des renseignements

À l'intention des autorités policières et des services compétents :

Citoyenneté et Immigration Canada exige de la personne dont le nom figure ci-dessous qu'elle obtienne un certificat de police **original** de tous les pays où elle a vécu pendant six mois ou plus dans les 10 dernières années. (Cette exigence ne s'applique qu'au pays où la personne a vécu **après avoir atteint l'âge de 18 ans.**) Le demandeur a fourni, dans l'encadré ci-dessous, des précisions qui pourraient vous aider à traiter la demande et il a également signé le formulaire vous autorisant à nous communiquer ces renseignements.

Veillez envoyer le certificat de police directement **au demandeur**. Si vous ne pouvez pas fournir de certificat ou d'attestation, veuillez en informer le demandeur par écrit. Merci.

Nom de famille				Prénom(s)			
Autre(s) nom(s) de famille (nom de jeune fille, nom de mariage précédent)							
Nom en caractères d'origine (p. ex.e, en persan, arabe chinois, etc.)							
Date de naissance		Jour	Mois	Année	Lieu de naissance		Sexe <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme
Citoyenneté							
Adresse actuelle (numéro, rue, ville, province, État, code postal, pays)							
De		À		Adresse résidentielle en			
Mois	Année	Mois	Année	(nom du pays)			
J'autorise les autorités policières ou les services compétents du pays ou de l'État susnommé à communiquer aux autorités canadiennes de l'Immigration des précisions sur toute condamnation antérieure au criminel qui pourrait exister.							
Signature du demandeur				Date			
				Jour		Mois	
				Année			

Appendice C

Spécifications pour photographies

Notes au demandeur

APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE

- Les photographies requises pour l'immigration **sont différentes** des photos passeport.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photographies spécifié dans la **Liste de contrôle**.

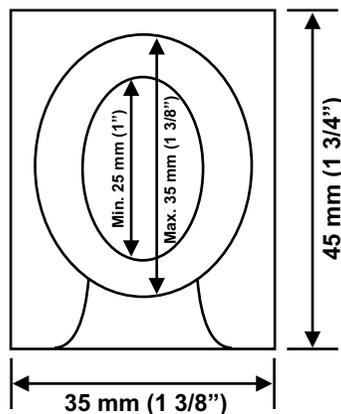
Notes au photographe

Les photographies doivent :

- montrer une vue de face complète de la tête et des épaules, la figure étant centrée au centre de la photo;
- avoir un **arrière-plan uni, blanc**;
- être identiques (en noir et blanc ou couleur), reproduites à partir du même négatif sans retouches ou exposées en même temps par image composite ou chambre multi-objectifs.

Les photographies doivent :

- mesurer entre 25 mm et 35 mm du menton au sommet de la tête;
- avoir 35 mm x 45 mm de dimension finie.



Appendice D

Instructions médicales

Les instructions ci-dessous ne s'appliquent qu'aux personnes

- qui sont membres de la catégorie du regroupement familial, plus précisément l'**époux**, le **conjoint de fait**, le **partenaire conjugal** ou l'**enfant à charge** du répondant et dont la demande de résidence permanente est traitée dans un bureau canadien des visas;
- qui sont des membres de leur famille.

Si vous n'êtes pas l'une des personnes désignées ci-dessus, **NE** remplissez **PAS** ce formulaire. Si vous le faites, les résultats de votre examen médical ne seront pas valides et vous aurez à subir de nouveau cet examen, en plus d'acquitter les frais qui l'accompagnent. Si vous êtes citoyen ou résident permanent du Canada, vous n'êtes pas tenus de subir l'examen médical.

Si vous êtes l'une des personnes désignées ci-dessus, vous-même et chacun des membres de votre famille, s'il y a lieu, devez remplir votre propre copie de cette feuille d'instructions. Faites suffisamment de photocopies pour répondre à vos besoins, avant de commencer à remplir les cases ci-dessous.

1. Personne à examiner

Nom de famille

Prénom(s)

Date de naissance

Jour	Mois	Année
/	/	

Pays de naissance

Sexe

Homme

Femme

Lien avec le répondant

Époux

Partenaire conjugal

Conjoint de fait

Enfant à charge

Adresse*

Numéro de téléphone

2. Demandeur principal, si différent de la personne en 1.

Nom de famille

Prénom(s)

Date de naissance

Jour	Mois	Année
/	/	

Adresse*

3. Bureau des visas chargé de traiter le dossier

*Si vous résidez en Chine, il importe que vous donniez votre adresse tant en pinyin qu'en français pour nous permettre de communiquer avec vous si nous avons besoin de renseignements médicaux supplémentaires.

Prenez un rendez-vous avec l'un des médecins (appelés aussi médecins désignés — MD) figurant sur la liste jointe. Le MD aura besoin de l'Appendice D pour remplir les formulaires médicaux voulus pour vous-même et tous les membres de votre famille tenus de subir l'examen médical. L'un de ces formulaires, le *Rapport médical — Section A* (IMM 1017 DCF), servira à joindre le dossier médical au dossier d'immigration.

Lorsque les membres de votre famille (s'il y a lieu) ou vous-même vous présentez à votre examen médical, ayez sur vous le présent formulaire dûment rempli pour chaque personne. Si vous ne l'avez pas sur vous ou si les cases de l'Appendice D ne sont pas bien remplies, le MD ne sera pas en mesure de remplir le formulaire IMM 1017 DCF et notre Bureau médical régional (BMR) ne pourra pas étudier les résultats de votre examen médical, ce qui empêchera le traitement de votre demande.

Si vous remettez, pour vous-même et pour chacun des membres de votre famille, un Appendice D bien rempli, le MD remplira alors les formulaires médicaux voulus et les enverra à notre BMR.

Le MD vous remettra la seconde copie du formulaire IMM 1017 DCF attestant que vous avez bien subi l'examen. Vous devrez envoyer cette copie à votre répondant avec votre demande d'immigration. Ce formulaire est très important pour que nous puissions joindre votre dossier médical au dossier de l'immigration. Aucune photocopie n'est acceptée. Si vous la perdez, vous ne pourrez en obtenir un duplicata; vous serez obligé de subir de nouveau l'examen médical et d'acquitter les frais qui l'accompagnent.

La personne examinée par le médecin ou, si cette personne est un mineur, l'un des deux parents ou le tuteur pourrait se voir demander de signer le formulaire IMM 1017 DCF.

En plus de l'Appendice D, les membres de votre famille et vous-même devez vous assurer d'avoir ce qui suit sur vous :

- votre passeport et celui de chaque membre de votre famille (s'il y a lieu), plus une photocopie de la page des données biographiques de chaque passeport. Si l'un des passeports n'est pas à votre disposition, ayez sur vous une pièce d'identité officielle comportant la photographie et la date de naissance de la personne en question;
- les paires de lunettes ou les lentilles cornéennes de chaque membre de la famille, si vous en portez;
- tous les rapports médicaux antérieurs, s'il y a lieu. Vous devez mentionner au médecin examinateur toute maladie, tout problème médical présent ou passé, et lui fournir toutes les pièces à l'appui, tels des bilans de santé, des traitements, des ordonnances, etc.;
- cinq photos récentes, prises dans les six mois précédant la date de l'examen, et, s'il y a lieu⁽¹⁾, un négatif de vous-même et des membres de votre famille (voir l'Appendice C pour les spécifications concernant les photos).

⁽¹⁾ Les personnes vivant au Bhoutan, en Inde, au Nepal, au Pakistan, aux Philippines, au Sri Lanka et au Vietnam doivent fournir un négatif en plus des cinq photos.

Nous ferons l'examen de vos résultats médicaux pour déterminer s'il y aurait une raison médicale quelconque qui vous empêcherait, vous ou les membres de votre famille, à immigrer au Canada.

Le MD vous demandera, à vous-même et aux membres de votre famille, de remplir et de signer, en sa présence, votre propre copie du Rapport médical — Section B (formulaire IMM 5419). Il procédera ensuite à l'examen, lequel comprend : un examen physique complet de chaque membre de la famille; une radiographie pulmonaire et un rapport du radiologue pour chaque membre âgé de 11 ans ou plus; une analyse du sang pour chaque membre âgé de 15 ans ou plus; une analyse d'urine pour chaque membre âgé de 5 ans ou plus; une analyse de la séropositivité au sida pour chaque membre âgé de 15 ans ou plus, ainsi que pour tout enfant ayant eu une transfusion de sang ou de produits du sang, ou qui aurait une mère séropositive.

Si vos résultats médicaux sont satisfaisants, ils sont valides pour une durée d'un an à compter de la date d'examen. En conséquence, vous devriez vous arranger pour que la date de votre examen médical précède d'aussi près que possible la date où vous enverrez votre demande d'immigration à votre répondant.

Si le traitement de votre demande de résidence permanente est retardé et que nous ne pouvons rendre une décision concernant celle-ci avant que vos examens médicaux ne soient périmés, il vous faudra subir de nouveau l'examen médical.

LISTE DES MÉDECINS DÉSIGNÉS (MD)

<http://www.cic.gc.ca/francais/contacts/medecins.html>